

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « AMANA TRANSFERT D'ARGENT »

Siège Abidjan, Adjamé, ABIDJAN / ADJAME-
NOUVELLE GARE, AU SEIN DE LA SOCIETE SONITRAV, Lot
00, Ilot 00

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 09 Mars 2023, et enregistrés au CEPICI le 13 Mars 2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AMANA TRANSFERT D'ARGENT »

Objet :

- Transfert d'argent
- Transfert d'argent via réseau mobile
- Commerce Général
- Importation de matériels informatiques, achat, vente, importation et exportation de matériels et consommables, fournitures de bureaux
- Divers. Et pour la réalisation de l'objet social:
L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles,
 - L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux,
 - La prise en location gérance de tous fonds de commerce,
 - La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
 - Et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilière, se rapportant directement ou indirectement a l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Adjamé, ABIDJAN / ADJAME-
NOUVELLE GARE, AU SEIN DE LA SOCIETE SONITRAV, Lot
00, Ilot 00

Dirigeant(s) M HAMADI MARWANE MOHAMED (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-03075 du 17/03/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°22410/GTCA/RC/2023 du 17/03/2023

